

Paris, le 18 mars 2019

Chère Madame la Ministre,

Vous avez pu le constater lors de votre récente audition, la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale est très préoccupée des conséquences de l'augmentation des frais d'inscriptions sur le nombre d'étudiants extra-communautaires accueillis en France. La présentation le mercredi 13 mars du rapport d'information remis par Mme Marion Lenne et M. Pascal Brindeau sur ce sujet a conforté ces inquiétudes.

Si un consensus s'est dégagé sur la nécessité de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français, la commission a été unanime pour regretter la méthode employée par le Gouvernement, qui n'a pas permis d'associer en amont le Parlement à la réforme mise en place. Elle a regretté également le manque de visibilité sur les effets prévisibles de la mise en œuvre de cette réforme, et a pointé les risques d'un décrochage, que certains chiffres semblent d'ores et déjà confirmer, du nombre d'étudiants d'inscrits.

En mission en Tunisie la semaine dernière, j'ai pu constater la totale incompréhension de mes interlocuteurs à l'égard de cette augmentation. Le ministre de l'enseignement supérieur a notamment pointé que son budget pour les bourses aux étudiants tunisiens à l'étranger n'était pas extensible, et que, si cette augmentation des droits était confirmée pour la France, il serait obligé de privilégier une autre destination afin de maintenir le nombre de bourses accordées. Il a rappelé qu'il faisait l'objet de fortes sollicitations tant du Canada que de l'Allemagne et souligné que pour les jeunes tunisiens, l'obstacle de la langue devenait de moins en moins important.

Il est donc nécessaire de prévoir, mesurer, étudier l'ensemble des conséquences en germe dans les décisions qui vont être prises, pour permettre au besoin de les adapter.

C'est pourquoi notre commission a demandé la mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation indépendant composé de personnalités qualifiées, au rang desquels les parlementaires auraient toute leur place. Ce comité effectuerait dès la fin de l'année un suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues : amélioration des conditions d'accueil (logement, santé, intégration), fluidification de l'octroi des visas, différenciation des droits d'inscription (impact budgétaire et impact sur le nombre d'étudiants inscrits), nombre de bourses et d'exonérations effectivement accordées, qualité de l'offre de formation et rayonnement de notre enseignement supérieur à l'étranger.

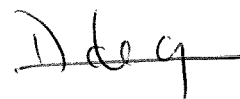
Madame Frédérique VIDAL  
Ministre de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche et de l'Innovation  
1, Rue Descartes  
75005 PARIS

.../..

La commission appelle également le Gouvernement à étudier la possibilité d'une exonération des étudiants issus des 19 pays prioritaires de l'aide publique au développement, en cohérence avec le renforcement souhaité des liens entre l'enseignement supérieur et notre politique d'aide au développement.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

*Bien à vous,*



Marielle de SARNEZ